

Me Dominique Fousse, la présidente du collectif d'avocats qui défend la famille de Lydienne Taba affirme que rien n'avance plus dans cette affaire depuis le 2 novembre 2020.

A en croire la famille de Lydienne Taba et le collectif d'avocats dirigé par Me Dominique Fousse, il n'y a pas grande avancée dans l'affaire pour laquelle Franck Eyono Ebanga le désormais ancien sous-préfet de Lokoundjé est mis en cause. Dans les colonnes du quotidien Le Jour de ce 11 mars 2021, Me Dominique Fousse fait savoir que depuis le 2 novembre 2020 où une tante de l'étudiante décédée a été auditionnée, l'affaire semble piétiner.

«C'est depuis le 2 novembre 2020 que nous avons été auditionnés devant le juge d'instruction, chargé de ce dossier. Une tante de la victime a été également entendue ainsi que plusieurs autres témoins qui vivent non loin du lieu où les faits ont eu lieu», fait savoir Me Dominique Fousse.

Ne voulant pas rester inactif dans ce dossier, Me Dominique Fousse et ses confrères envisagent de dépêcher un des leurs ce jeudi 11 mars 2021 au Tribunal d'Ebolowa, «pour savoir ce qui bloque l'instruction depuis plusieurs mois». Il convient de rappeler que la famille de Lydienne Taba a porté plainte contre l'ancien sous-préfet de Lokoundjé. Patrice Ebemby Mboma le père de Lydienne Taba avait saisi par voie de correspondance, le président de la République pour lui faire part des attitudes curieuses, qu'il observe dans le déroulement de l'enquête en rapport avec le décès de sa fille. Il avait parlé de la reconstitution des faits, la disparition du gardien voisin de la résidence de l'ancien Sous-préfet de Lokoundje, le fait que le matelas ayant recueilli le sang de sa fille n'ait pas été mis sous scellé, aucun statut légal de détention de l'autorité suspectée.

Aujourd'hui, la partie civile pour sa part, dénonce d'autres entorses dans la procédure. Elle croit savoir que Franck Derlin Eyono Ebanga demeure en liberté, alors qu'en tant que principal accusé dans cette affaire, il aurait dû être en détention préventive le temps de l'instruction.

«Nous sommes incapables de dire où se trouve le sous-préfet. Nous constatons une volonté des autorités judiciaires de maintenir un flou à ce niveau mais la réalité est que le présumé meurtrier n'est pas en prison», déclare Me Dominique Fousse.

A titre de rappel, Lydienne Taba était une étudiante de 23 ans. Elle entretenait une relation intime avec Franck Eyono Ebanga. Et elle a été tuée par balle dans la nuit du 26 au 27 juillet 2020 à Kribi dans la résidence de ce dernier qui a parlé d'un accident. Jusqu'ici lumière n'a

pas été faite autour des circonstances de sa mort.

ACP
